

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Absents : 2

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, Mme Marion MOUNIER-ARTIC, M. Philippe RICHEFORT, Mme Nicole HUAN, M. Philippe DERUWEZ, Mme Marie-Thérèse ARNOU, M. Francis ROBIN, Mme Fabienne LYSIAK, Mme Éléonore POTH, M. Quentin GANGLER, M. Paul GROSSEAU-POUSSARD, Mme Pascale ROBYN, M. Jérôme ELLION.

ABSENTS : Mme Alice DUPONT, M. Kevin TRICOT.

Mme Alice DUPONT donne pouvoir à Mme Fabienne LYSIAK.

M. Kevin TRICOT donne pouvoir à M. Bruno PUYDUPIN.

M. Philippe RICHEFORT a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 01- Désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants au sein du collège électoral pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.
- 02- Délibération retranscrivant le résultat des élections.

01- Désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants au sein du collège électoral pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Sous la présidence de Monsieur Bruno PUYDUPIN, Maire et après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, il a été dénombré 13 Conseillers présents, 2 pouvoirs et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés : Mme Marie-Thérèse ARNOU, M. Francis ROBIN et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin à savoir : M. Quentin GANGLER et M. Paul GROSSEAU-POUSSARD.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire 3 délégués (et/ou délégués supplémentaires) et 3 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que 1 seule liste de candidats avaient été déposées :
Liste A

Chaque Conseiller Municipal, a remis au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Conseillers présents et représentés	15
Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	15

La liste A, élue à l'unanimité, a obtenu 15 voix et est composée comme suit :

M. Bruno PUYDUPIN, délégué
Mme Nicole HUAN, déléguée
M. Philippe DERUWEZ, délégué
Mme Marie-Thérèse ARNOU, suppléante
M. Philippe RICHEFORT, suppléant
Mme Fabienne LYSIAK, suppléante

02- Délibération retranscrivant le résultat des élections. Délibération 2026-44.

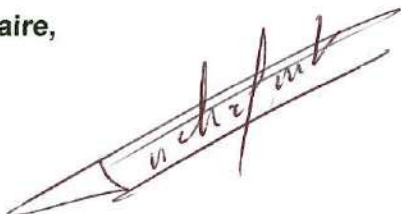
Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués et suppléants chargés de former le collège électoral pour l'élection des sénateurs, conformément aux dispositions du Code électoral et aux instructions préfectorales.

À l'issue du scrutin à bulletin secret, ont été élus délégués : M. Bruno PUYDUPIN, Mme Nicole HUAN et M. Philippe DERUWEZ. Ont été élus suppléants : Mme Marie-Thérèse ARNOU, M. Philippe RICHEFORT et Mme Fabienne LYSIAK.

Le Conseil Municipal a pris acte des résultats de cette élection, qui seront transmis avec le procès-verbal de l'élection à Monsieur le Préfet de la Vienne.

La séance est levée à 20h25.

Le Secrétaire,



Philippe RICHEFORT.

Le Maire,



Bruno PUYDUPIN.